La Chapelle des Marais

Magazine Municipal

Photo Bruno Manuits - La Chapelle des Marais

Septembre 2009 >> N° 25

» SOMMAIRE

» ÉDITORIAL P. 2-3
» LE MOT DU MAIRE P. 3
» ENFANCE / JEUNESSE
ÉCOLE PUBLIQUE "LES FIFENDES" P. 4
MAISON DE L'ENFANCE P. 4-5
• *Accueil de loisirs*
• *Accueil périscolaire*
• *Multi accueil*
• *Esp'ado*
» SOCIAL
POINT EMPLOI P. 5
BILAN DES ACTIONS DU 1er SEMESTRE P. 5-6
URGENCES ET PERMANENCES DE SOINS P. 6
LES SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL P. 6
» CULTURE
MÉDIATHÈQUE P. 7
DES NOUVELLES DE LA SALLE KRAFFT P. 10
» NOUVEAU SITE INTERNET P. 8-9
» URBANISME
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES P. 10
» SPORT
RÉCEPTION DU FCCM AUX BERCHES" P. 11
NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AUTOUR DU COMPLEXE SPORTIF P. 11
PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LA COMMUNE ET LE FCCM P. 11
» INTERCOMMUNALITÉ
C.A.RE.N.E P. 11-12
• *Le Pass Foncier*
• *Études en cours sur le centre-bourg et la zone d'activités de la Perrière*
PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE P. 12
• *Désherbage écologique : la commune récompensée*
• *Opération "Un arbre, une vie"*
» LA VIE DE NOTRE COMMUNE
DE NOUVELLES RECRUES AUX SERVICES MUNICIPAUX P. 12
DU NOUVEAU AUX ATELIERS MUNICIPAUX ... P. 13
INTERVIEW DE JÉRÔME HERVY, ADJOINT TECHNIQUE P. 13
TRAVAUX P. 13-14
• *Extension du cimetière*
• *Aménagement d'une voie communale*
• *ZAC du Clos du Moulin*
• *Giratoire de la Perrière*
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES P. 14
RECENSEMENT MILITAIRE P. 14
APPEL AU CIVISME P. 14
• *Réglementation en vue de prévenir les incendies*
• *Nuisances sonores*
» ÉTAT CIVIL P. 14
• *Naissances, Mariages, Décès*
» PERMANENCES DES ÉLUS P. 15
» PERMANENCES & SERVICES P. 15

Directeur de la publication : M. Franck Hervy, Maire • Tirage : 2000 exemplaires
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Imprimerie MOREAU - LA ROCHE-BERNARD - 02 99 90 63 45

» ÉDITORIAL

L'année scolaire 2008-2009 a été, pour la Commission Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire, une année pleine de travail et de concertations.

Concernant l'école des Fifendes, après un long chantier de restructuration, les enfants ainsi que les enseignants ont pu travailler dans des locaux flambant neufs grâce au travail de l'ancienne équipe municipale.

L'année scolaire s'est déroulée dans les meilleures conditions, grâce à une parfaite entente entre la directrice et la Municipalité. Suite à des mutations, l'équipe enseignante est presque entièrement renouvelée pour la rentrée 2009-2010, nous lui souhaitons donc la bienvenue.

Les effectifs sont encore en hausse, ce dont la Municipalité se félicite.

La mise en place du service minimum d'accueil imposé par le gouvernement a été un vrai casse-tête. Bien que ce système ne nous satisfasse pas, nous avons fait le maximum pour le mettre en place, lorsque cela était matériellement possible, dans des conditions optimales de sécurité pour les enfants.

Un permis à points a vu le jour en janvier 2009 au restaurant scolaire : le bilan est très positif, puisque très peu d'enfants se sont vus retirer des points, et ceux perdus ont pu être récupérés par certains au cours de l'année. Un grand merci à l'équipe du restaurant scolaire pour son implication et son travail, et je souhaite une bonne retraite à Yolande, qui va pouvoir profiter d'un repos bien mérité.

Concernant la Maison de l'Enfance, la fréquentation de l'accueil de loisirs est en hausse constante. L'équipe municipale a réagi comme il se devait, et malgré une conjoncture économique difficile, a décidé d'employer un animateur supplémentaire les mercredis et lors des petites vacances scolaires.

Cet été, tout a été mis en place pour qu'un maximum de demandes soit comblé, et les enfants ont apprécié les différentes animations proposées. La Commission Enfance est tout à fait consciente des difficultés rencontrées lors des permanences d'inscriptions et réfléchit à une nouvelle organisation pour les prochaines vacances scolaires.

LE MOT DU MAIRE

Après la pause estivale qui, je l'espère, vous a permis de vous détendre tout en profitant des animations communales, la rentrée s'est annoncée, comme à l'habitude, bien chargée.

A une conjoncture économique difficile (pour les particuliers, les entreprises mais également les collectivités locales) s'ajoute cette année la menace d'une pandémie grippale. Sachez que les élus ont pris toute la mesure du problème, sans alarmisme, et que tout sera mis en œuvre pour y faire face, le cas échéant.

Tout cela ne nous empêche pas d'avancer : les projets et réalisations ne manquent pas, comme vous le constaterez à la lecture de ce magazine.

La détermination et la solidarité doivent plus que jamais guider notre action.

Bonne rentrée à tous !

Franck HERVY

L'Esp'ado fonctionne très bien, avec une excellente fréquentation à chaque période de vacances et une bonne implication des jeunes de 10 à 13 ans. Depuis le printemps, l'Esp'ado est ouvert aux plus de 13 ans. Malheureusement, ils sont peu nombreux à venir, espérons qu'ils le feront en 2009-2010.

L'équipe d'animateurs s'est beaucoup impliquée dans la préparation des vacances, pour que l'été 2009 soit une réussite, et elle continuera à le faire tout au long de l'année.

Le nombre des inscriptions pour l'accueil périscolaire est en forte hausse.
La Municipalité a pris la décision, afin de ne pas mettre les parents dans l'embarras, et d'accueillir un maximum d'enfants, d'augmenter le nombre d'animateurs et d'utiliser la salle à coté de la médiathèque. Au vu des difficultés budgétaires, il est bien évident que de telles mesures ne pourront être pérennisées : la Commission Enfance est donc prête à travailler avec les parents afin de réfléchir à d'autres solutions.

Le multi accueil offre aux parents un service de qualité et le personnel met tout en œuvre pour que les petits bouts de choux soient accueillis dans de bonnes conditions.

Pour finir, je souhaite souligner l'implication de tout le personnel du restaurant scolaire, de l'école des Fifendes et de la Maison de l'Enfance, en remerciant tout particulièrement le travail de la directrice.

La Commission Enfance-Jeunesse et Vie Scolaire a encore beaucoup de travail pour les années à venir, avec notamment, l'appel d'offre pour la fourniture de repas au restaurant scolaire et la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Elle continuera à travailler dans l'intérêt des familles, même si les solutions pour satisfaire le plus grand nombre ne sont pas toujours faciles à trouver.

Corinne Hervy

» ENFANCE / JEUNESSE

ÉCOLE PUBLIQUE "LES FIFENDES"

La rentrée 2009-2010, s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une équipe presque entièrement renouvelée.

En bas assis de gauche à droite : Mme Izrael (MS), Christine (ASEM), M. Andreoletty (remplaçant sur le secteur), Annie (ASEM), Mme Acquaviva (PS/MS), Gwenola (ASEM).

2e rang de gauche à droite : Mme Penduff (directrice, TPS/PS), Mme Stephant (CP/CE1), Mireille (ASEM), Mme Girard (GS/CP), Mme Chatelier (assure la décharge direction et les temps partiels). Nadine (EVS).

3e rang de gauche à droite : M. Riaud (CE1/CE2, remplaçant de Mme Le Signor), Mme Crouzat (GS), Mme Rocher (CE2/CM1), M. Chartier (CM1/CM2).

MAISON DE L'ENFANCE

Accueil de loisirs (ALSH)

• Vacances d'été

Tout au long de l'été, les enfants ont pris "l'airbus 747" afin de parcourir le monde. Ils ont fait escale sur les 5 continents et ont découvert les cultures de ces différents pays. Plusieurs sorties ont été proposées : la grotte des Korrigans, la plage et le Sentier des Daims de Frossay. Les stewards et les hôtesses de la "compagnie de l'accueil de loisirs" ont été heureux de pouvoir, avec l'aide de leurs passagers, faire partager leurs aventures aux parents, lors d'une grande fête organisée à la fin de l'été.

• Vacances de la Toussaint : il faut déjà y penser !

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 26 octobre au mercredi 4 novembre 2009 de 7h30 à 19h.

La permanence d'inscription aura lieu le SAMEDI 10 OCTOBRE de 9h30 à 12h.

Nouveauté

Les parents déposeront leurs coupons d'inscription lors de la permanence. Ils seront numérotés par ordre d'arrivée.

Si la réponse était négative, la Maison de l'Enfance avertirait les familles dans les meilleurs délais.

Accueil périscolaire (APS)

Réunion publique : vendredi 9 octobre 2009 à 19h en mairie.

Pour la rentrée 2009, le nombre d'inscriptions à l'accueil périscolaire a très fortement augmenté : 87 demandes le soir pour une capacité d'accueil de 48 places.

Un groupe d'enfants est accueilli dans la salle municipale jouxtant la médiathèque et le transport de ce groupe se fera parfois par pédibus.

Ces mesures ne peuvent être que temporaires et nous vous invitons à réfléchir ensemble à des solutions pérennes lors d'une réunion publique le vendredi 9 octobre 2009 à 19h, en mairie. Votre présence est indispensable.

MULTI ACCUEIL

Un mini bus, une glacière, un chapeau et c'est parti…

Sous le soleil printanier, les enfants ont participé par petits groupes à plusieurs expéditions :

L'océarium du Croisic, la cueillette des fraises à La Baule, le parc Ker Anas à Saint-André des Eaux et la ferme de Saint-Omer de Blain.

De beaux souvenirs pour tous les grands qui quittent le multi accueil pour l'école !

ESP'ADO

Durant l'été, l'Esp'ado a accueilli les 10-15 ans de La Chapelle des Marais. Grâce à eux, plusieurs projets ont vu le jour, tels que la réalisation d'une fresque extérieure avec Hugo DURAS, artiste peintre diplômé. Douze jeunes se sont mobilisés et ont consacré une semaine entière à ce projet. Ils ont été sensibilisés à différentes techniques et ont pu faire ressortir, à l'aide de dessins et de couleurs, leurs sentiments et leurs visions de l'Esp'ado.

Fin juillet, huit jeunes ont effectué un mini-camp sur les arts du cirque à La Roche-Bernard : maîtrise, équilibre, acrobaties et plaisirs ont été les mots clés de la semaine.

L'ensemble des activités proposées sur l'été ont bien eu lieu avec une forte mobilisation des 10-13 ans. Les jeunes de 14-15 ans se sont fait plus discrets… Un bilan leur sera proposé afin de revoir leurs réelles attentes.

» SOCIAL

POINT EMPLOI

VOUS AVEZ BESOIN D'UN SERVICE A DOMICILE ?

Garde d'enfants régulière ou baby sitting, soutien scolaire, ménage, repassage, jardinage, …

Le Point Emploi vous renseigne sur le CESU (chèque emploi service universel), les associations de services à la personne, les démarches à réaliser,…

et vous propose d'éventuelles candidatures.

VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI durable ou saisonnier, une formation, un complément d'heure, ...

Le Point Emploi vous ouvre ses portes du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et vous offre divers services :

- accès gratuit à Internet,
- offres d'emploi,
- aide à la rédaction du CV,
- lettre de motivation, …

☎ 02.40.53.97.98.

pointemploi@hotmail.com

Horaires d'ouverture :
du mardi au jeudi de 8h30 à 12h.

BILAN DES ACTIONS DU 1ER SEMESTRE PAR LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET LE CCAS

26 mai 2009 : la réforme des tutelles et des curatelles

Cette conférence-débat, animée par la Fédération des Malades et des Handicapés, a attiré une quinzaine de personnes très intéressées qui se sont inscrites pour des informations.

La loi sur les tutelles et curatelles permet notamment d'organiser la protection d'une personne vulnérable, en choisissant à l'avance celui ou celle qui sera chargé de s'occuper de ses intérêts lorsqu'il n'en aura plus les facultés.

La protection se fait par une convention et sera mise en œuvre au moment où l'état de santé du "mandant" la rendra nécessaire.

Les différences entre curatelle et tutelle :

Curatelle : Il s'agit d'un régime de protection juridique léger, dont le degré de protection est inférieur à celui d'une tutelle. Ce régime s'applique à des personnes qui, sans être hors d'état d'agir elles-mêmes, ont besoin d'être assistées, conseillées ou contrôlées dans les actes de la vie civile.

Tutelle : Il s'agit de la mesure de protection la plus forte, applicable aux personnes majeures dont les facultés mentales ou corporelles sont grandement affectées.

La personne placée sous tutelle perd en pratique ses capacités à agir en tant qu'adulte majeur. Tous les actes de la vie civile sont donc contrôlés par le tuteur et/ou le conseil de famille.

La Mesure D'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Il s'agit d'une aide proposée à un majeur percevant des prestations sociales et dont l'état de santé ou la sécurité est compromise en raison des difficultés à gérer ses ressources.

Cette mesure forme le majeur à la gestion de ses revenus et lui assure un accompagnement d'aide personnalisée.

5 juin 2009 : Consomm'astuces

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général (assistante sociale), cette première intervention a rencontré un vif succès.

Le thème de cette rencontre était "Avez-vous des astuces pour faire des économies et les bons réflexes écologiques ?"

Quelques idées : penser au citron et au bicarbonate de sodium (bicarbonate alimentaire) contre les mauvaises odeurs ou pour nettoyer le réfrigérateur ; faire ses courses après le repas (la tentation est moins grande) et suivre une liste établie (menus prévus)…

Les deux groupes très dynamiques participant à cette animation, ont souhaité reconduire l'opération et une nouvelle rencontre aura lieu prochainement.

17 juin 2009 : Les seniors, acteurs de leur sécurité

Le Centre Local d'Informations et Coordination gérontologique (CLIC), la gendarmerie, l'association Que Choisir et la Direction Régionale de la

Concurrence et de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) ont su captiver plus de vingt personnes qui ont animé les débats par de nombreuses questions et témoignages.

Quelques exemples : en cas de veuvage, conserver "M. et Mme" sur la boîte aux lettres ; ne pas copier son code secret bancaire…

URGENCES ET PERMANENCE DES SOINS : MODE D'EMPLOI DU CAPS

Que faire en cas de problème médical le soir après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés ?

Une structure existe : le CAPS (Centre d'Accueil et de Permanences de Soins) :

situé dans l'enceinte de l'hôpital de La Roche-Bernard, les horaires sont les suivants :

- en semaine, de 20h à minuit,
- les samedis, de 16h à 23h (ou de 14h à 23h en juillet et août),
- les dimanches et jours fériés, de 9h à 12h et de 16h à 22h.

NE VOUS DÉPLACEZ PAS TOUT DE SUITE

TÉLÉPHONEZ D'ABORD AU 15

Vous pouvez alors exposer votre cas et avoir un conseil adapté par un médecin régulateur :

- conseil téléphonique,
- consultation au CAPS de La Roche-Bernard,
- hospitalisation, si le médecin le juge nécessaire.

N'oubliez pas de réserver les appels à toute situation ne pouvant pas être réglée pendant les heures de présence de votre médecin.

Le remboursement du supplément d'honoraires de nuit et de dimanche est conditionné par le passage par le 15.

LES SERVICES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Une assistante sociale, une puéricultrice et un pédiatre viennent chaque semaine sur la Commune assurer des permanences ou des consultations.

Il s'agit d'un service public qui dépend du Conseil général.

La puéricultrice et le pédiatre interviennent dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) pour les enfants de moins de 6 ans.

La puéricultrice effectue à la demande des parents un suivi du développement de leur bébé ou jeune enfant (pesée, conseils liés à l'allaitement maternel ou artificiel, à l'alimentation diversifiée, à l'éveil du nourrisson…).

Le pédiatre effectue l'examen médical complet de l'enfant et les vaccinations si les parents le désirent.

L'assistante sociale accueille, écoute et oriente tout public dans les démarches de la vie quotidienne (administrative, financière, vie relationnelle et sociale, éducation…).

Pour prendre contact avec ces services, se référer à la rubrique "Permanences et Services".

» CULTURE

MÉDIATHÈQUE

QUIZZ

1°) *Avant d'être la médiathèque, le bâtiment était :*
a. une prison
b. une minoterie
c. un presbytère
d. un pavillon de chasse

2°) *Gaston Leroux, qui a donné son nom à la médiathèque, est :*
a. l'inventeur de la chicorée
b. un personnage de bande dessinée
c. un célèbre auteur de romans policiers
d. un ancien maire de La Chapelle des Marais

3°) *L'accès à la médiathèque et l'utilisation de ses services sur place est :*
a. réservé aux habitants du centre-bourg
b. interdit aux enfants
c. libre et gratuit pour tous
d. réservé à ceux qui en ossèdent la clef

4°) *A la médiathèque, vous pouvez emprunter :*
a. des costumes de déguisement pour carnaval
b. des livres, cd, revues et dvd
c. des vélos pour vous promener en Brière
d. du matériel électroménager

5°) *Pour emprunter des documents (livres, cd, dvd, revues), il faut présenter*
a. votre carte vitale
b. votre carte bancaire
c. votre carte d'électeur
d. votre carte de lecteur

6°) *Pour obtenir une carte de prêt, il faut remplir un questionnaire portant sur :*
a. votre santé
b. votre identité et votre adresse
c. votre culture générale
d. vos goûts culinaires

7°) *Pour être bibliothécaire, il faut :*
a. préférer les livres aux gens
b. préférer les gens aux livres
c. n'aimer ni les gens, ni les livres
d. aimer les livres et les gens

8°) *Pour travailler à la médiathèque, il faut :*
a. avoir un bon sens de l'orientation
b. avoir une taille de guêpe
c. avoir de bons mollets
d. avoir suivi une formation

9°) *La collection de la médiathèque :*
a. diminue chaque année
b. n'a pas changé depuis l'ouverture de la médiathèque en 2005.
c. est mise à jour chaque année grâce aux dons des lecteurs
d. est mise à jour chaque année grâce à un budget municipal

10°) *Pendant les matinées contées, les bibliothécaires :*
a. servent le petit déjeuner
b. chantent et dansent
c. font la grasse matinée
d. racontent et chantent

11°) *Les ordinateurs à la médiathèque servent à :*
a. regarder les feuilletons télévisés
b. regarder les photos de vacances
c. consulter le catalogue de la médiathèque et internet
d. rien

12°) *Pour rechercher un livre, un disque ou un film, vous pouvez :*
a. tourner en rond pendant trois heures
b. repartir bredouille
c. demander aux bibliothécaires toujours disponibles ou utiliser l'ordinateur
d. tout casser dans la médiathèque parce que vous êtes énervé

13°) *A la médiathèque, 1132 c'est :*
a. la température ambiante du bâtiment
b. le nombre d'employés à votre service
c. le nombre de DVD disponibles au prêt
d. le nombre de marches pour accéder à l'étage

14°) *Quand vous avez du retard pour rapporter vos documents, la médiathèque vous envoie :*
a. une lettre de rappel
b. les policiers pour récupérer les documents
c. une lettre d'injures
d. une lettre de félicitations

15°) *Quand la médiathèque est fermée au public :*
a. les bibliothécaires font la sieste
b. les bibliothécaires rangent les rayons et accueillent des groupes
c. les bibliothécaires tapent la belote
d. les bibliothécaires jouent à la pétanque

16°) 30789, *c'est :*
a. le salaire mensuel des bibliothécaires
b. le nombre de documents prêtés en 2008
c. la hauteur de plafond du presbytère
d. le nombre de pages de notre plus gros livre

Réponses : 1c-2c-3c-4b-5d-6b-7d-8d-9d-10d-11c-12c-13c-14a-15b-16b

Si vous avez plus de 10 bonnes réponses : Bravo ! La médiathèque n'a aucun secret pour vous et vous la fréquentez probablement déjà ! A bientôt !

Si vous avez entre 5 et 10 bonne réponses : Méfiez-vous des a priori et venez nous voir plus souvent. A bientôt !

Si vous avez moins de 5 bonnes réponses : Je crois qu'il est temps que nous fassions connaissance. Nous nous ferons une joie de vous faire découvrir la médiathèque. A bientôt !

Médiathèque "Gaston LEROUX"
Rue de Penlys
Tél. 02.40.42.42.00

Ouverture le mardi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 13h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi 10h à 13h.

NOUVEAU SITE INTERNET

Certains d'entre vous ont déjà pu découvrir le nouveau site internet de La Chapelle des Marais, mis en ligne depuis quelques semaines.

Convivial, agréable et très simple d'utilisation, c'est un nouvel outil d'informations mis à la disposition des Marais Chapelains et de tous ceux qui s'intéressent à notre commune.
Vous pourrez ainsi à toute heure et en quelques clics :
- avoir accès à toute la vie municipale et associative (calendrier des manifestations, mais aussi comptes rendus de conseils municipaux, etc…),
- vous informer sur certaines démarches administratives et même télécharger des documents et formulaires,
- ou encore nous contacter pour nous faire part de vos remarques, demandes et suggestions.

Rendez-vous donc pour une petite visite sur **www.lachapelledesmarais.fr**
A noter que les associations marais-chapelaines peuvent communiquer leurs agendas auprès de la mairie, afin de les mettre en ligne.

Culture

Urbanisme & Environnement

Action sociale

Sport & Loisirs

DES NOUVELLES DE LA SALLE KRAFFT

Après la pause estivale, la salle Krafft a accueilli pendant quelques jours Jacques Testard et Delphine Coutant pour la mise en place de leur spectacle "Oxygénée". Spectacle que nous espérons vous proposer dans le cadre d'une soirée consacrée au développement durable et à la biodiversité dans le courant de l'année 2010.

Jacques Testard et Delphine Coutant

Les mois d'octobre et de novembre seront, pour le monde associatif, l'occasion de présenter des spectacles (voir calendrier des manifestations).

La saison culturelle, suspendue depuis fin mai 2009, reprend en janvier avec trois spectacles programmés pour le premier semestre 2010.

Le samedi 30 janvier, le groupe "Les Valseuses" vous convie à une soirée tonique et vitaminée. Ce trio de comédiennes-chanteuses pratiquent volontiers le contre-pied et l'humour décalé dans un spectacle inspiré des situations cocasses du quotidien et joyeusement mis en scène par Ken Higelin. Après les scènes parisiennes de l'Européen et de l'Alhambra, elles feront donc escale à la salle Krafft. Passage obligé puisque l' une d'entre elles est originaire de La Chapelle des Marais.

Les Valseuses

Théâtre musical **le vendredi 30 avril,** avec une création de la Compagnie "L'En Cours", d'après un texte d'Erik Orsenna, "L'histoire du monde en neuf guitares" (plus de précisions dans le prochain magazine).

Le samedi 29 mai, place aux "Sergent Pépère" :"fanfare hybride et débridée" pour une première mise en jambe et en voix avant la Fête de la Musique. La soirée débutera par une déambulation avec "L'usine à canards" dans les rues de La Chapelle des Marais et se poursuivra par un spectacle à la salle Krafft. Dépaysement garanti avec cette musique au croisement du jazz, des Balkans et du latino.
La programmation est certes allégée, mais toujours de qualité et les tarifs ont été revus à la baisse pour ouvrir les portes de ce lieu au plus grand nombre, avec un effort tout particulier envers les plus jeunes. Malgré les difficultés, la Municipalité est déterminée à vouloir faire vivre cette salle, nous vous-y attendons !

Nouvelle tarification (unique pour toutes les dates) :

- **Plein tarif : 10 €**
- **Tarif réduit : 6 € pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de minimas sociaux et le personnel communal**
- **Gratuit : pour les - 12 ans (11 ans révolus) accompagnés d'un adulte.**

Réservations auprès de l'Office de Tourisme de Brière à partir du 30 novembre.
☎ 02.40.66.85.01

» URBANISME

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES : SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS POUR LES LOGEMENTS NEUFS

Le Conseil Municipal a supprimé l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les logements neufs (délibération du 26 août 2009).

Tous les particuliers ayant déposé une déclaration d'achèvement de travaux depuis le 1er janvier 2009 sont concernés et ne bénéficieront donc pas de cette exonération en 2010.
Cette mesure n'affecte que la part communale de cette taxe. Les particuliers continuent à bénéficier de l'exonération de la part des Conseils général et régional.
La suppression de cette exonération est une mesure d'équité entre les Marais-Chapelains et les nouveaux arrivants qui bénéficient de l'ensemble des équipements et services dès leur installation.

Elle permet également à la collectivité de disposer de recettes complémentaires pour compenser la diminution des dotations annoncée en 2010.

» SPORT

RÉCEPTION DU FCCM "AUX BERCHES"

Le 24 juillet dernier, la Municipalité a tenu à féliciter les joueurs, les entraîneurs et les dirigeants du Football Club de La Chapelle des Marais (FCCM) pour leur montée en CFA. A cette occasion, elle a aussi voulu honorer les anciens présidents et secrétaires de l'Entente du Marais et de la Saint-Corneille.

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AUTOUR DU COMPLEXE SPORTIF

En matière de réglementation, la Fédération Française de Football a demandé à la Municipalité d'aménager des zones de sécurité :

– parking fermé pour les joueurs et officiels
– pare-vue le long de la RD 50 jusqu'à l'entrée du stade
– entrée du stade, côté Tamary's.

PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LA COMMUNE ET LE FCCM

La Commune de La Chapelle des Marais a souhaité accompagner le FCCM dans son parcours en CFA2, et encourager son maintien et sa progression à ce niveau. Pour cela, la Commune entend soutenir le FCCM par une subvention en contrepartie de laquelle le FCCM s'engage sur les objectifs suivants :

- valoriser la Commune de La Chapelle des Marais en promouvant son image et son nom qui devront être associés au stade et à la tenue des joueurs de l'équipe,
- favoriser les actions à caractère social et envers la jeunesse en participant à des manifestations organisées par la Commune,
- contribuer à des actions sportives en nouant de façon fédératrice des relations partenariales avec l'ensemble des acteurs associatifs.

» INTERCOMMUNALITÉ

C.A.RE.N.E

LE PASS FONCIER

Par délibération, en date du 24 mars 2009, la C.A.RE.N.E. a défini un nouveau dispositif expérimental d'aide à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes. Le dispositif est fondé sur le versement d'une subvention aux accédants dans des opérations au prix de vente et à l'économie de construction strictement contrôlés.

L'aide de la collectivité territoriale permet de mobiliser le Pass foncier, qui s'avère avoir un réel effet de levier sur la solvabilité des ménages grâce à la TVA à 5,5% et au dispositif d'acquisition différée du foncier.

Pour bénéficier du Pass Foncier, il faut :

- Etre primo-accédants (réalisant leur première acquisition ou n'ayant pas été propriétaires depuis 2 ans ou plus),
- Respecter le plafond de ressources permettant l'octroi d'un logement financé en prêt à taux 0,
- Etre bénéficiaire d'une aide à l'accession sociale à la propriété d'une ou plusieurs collectivités locales.

Quatre opérations sont concernées, pour l'instant, sur la Commune :

- "Résidence de Penlys" : Presqu'île Investissement, 4 impasse du Prémarié Queniquen 44350 GUERANDE ☎ 02 40 24 88 59
- "L'Ecluse" : PERION Réalisations SAS Val d'Erdre 6 rue de Thessalie 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE ☎ 02 28 01 28 30
- "Le Clos Vaillant" : Société de coopération de production HLM L'ABRI FAMILIAL, 26 et 30 avenue Léon Blum 44600 SAINT-NAZAIRE ☎ 02 40 22 98 76
- "Arbora" : SILENE, 17 rue Mendès France 44600 SAINT-NAZAIRE ☎ 02 40 17 85 37

Si vous êtes intéressés, merci de contacter les promoteurs immobiliers concernés.

Etudes en cours sur le centre-bourg et la zone d'activités de La Perrière : votre avis nous intéresse !

Attendu par de nombreux artisans qui souhaitent venir s'implanter sur notre zone d'activités aujourd'hui saturée, le projet d'agrandissement est enfin lancé. La CARENE, qui gère toutes les zones d'activités de l'agglomération, pilote naturellement les études, confiées à la SONADEV (Société Nazairienne de Développement). La Municipalité est évidemment étroitement associée.

Les études d'aménagement du centre-bourg, menées par la CARENE, arrivent également à leur fin. Elles portent notamment sur le site du supermarché actuel sur lequel les élus réfléchissent à la création d'un pôle médical. Un groupe de travail a été constitué avec les praticiens de la Commune, toutes spécialités confondues, afin d 'étudier la faisabilité d'une telle opération.

Ces deux études, primordiales pour l'avenir et l'image de notre Commune, vous seront présentées lors d'une réunion publique début décembre 2009, dans la salle du Conseil Municipal (en mairie).

Vous êtes évidemment tous invités à venir nombreux afin de pouvoir donner votre avis avant que les élus ne élibèrent. Une exposition sera également accessible en mairie.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE

DÉSHERBAGE ÉCOLOGIQUE : LA COMMUNE RÉCOMPENSÉE

Le service Espaces Verts de la Commune a, depuis 2008, remplacé l'utilisation des produits phytosanitaires (polluants) sur une grande partie de son territoire, par un procédé alternatif, respectueux de l'environnement : de l'eau additionnée à une mousse d'origine naturelle (amidon de maïs et noix de coco), 100% biodégradable, est chauffée à 95° puis appliquée sur les mauvaises herbes, qui sont ainsi détruites, et ce 3 fois par an (octobre, avril, juillet).

Cette initiative a été mise à l'honneur le 4 septembre dernier par le Parc naturel régional de Brière, dans le cadre des Ecotrophées (en partenariat avec le Crédit Mutuel), destinés à récompenser des initiatives exemplaires en matière de préservation ou de valorisation de l'environnement naturel de Brière.

Par cet effort, la Commune souhaite marquer les esprits afin que chacun, à son échelle, contribue à l'utilisation de procédés écologiques pour l'entretien des espaces verts. Tous les polluants rejetés dans la nature alimentent le marais et perturbent ou détruisent son écosystème. Il faut donc penser à d'autres solutions : à l'échelle de son jardin, la binette ou l'eau de cuisson des légumes s'avèrent d'excellentes armes anti mauvaises herbes.

Chacun doit prendre conscience de la fragilité du milieu dans lequel nous avons la chance de vivre et contribuer à préserver cet environnement exceptionnel !

OPÉRATION "UN ARBRE, UNE VIE"

La Municipalité offre, en collaboration avec le Parc naturel régional de Brière, aux enfants nés entre le mois d'octobre 2008 et octobre 2009, un érable champêtre ou 3 arbustes (un cornouiller sanguin, un noisetier commun et un troène vulgaire).

Si vous ne possédez pas de terrain, ces végétaux peuvent être plantés dans un jardin communal. Il est en effet obligatoire que l'arbre soit planté dans la Commune.

Les arbres seront remis le samedi 21 novembre 2009, entre 15h30 et 17h30, au village de Kerhinet à Saint-Lyphard.

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

DE NOUVELLES RECRUES AUX SERVICES MUNICIPAUX

Colette Aoustin reprend les fourneaux de Yolande Chatal au restaurant scolaire municipal.

Mireille Cerneau et Gwenola Jarnoux rejoignent le groupe d'ATSEM à l'école publique en remplacement de Virginie Mahé, recrutée à St Joachim.

Laëtitia Sailles, Fabrice Bouyer et Kévin Guimard viennent renforcer l'équipe du centre de loisirs (accueil périscolaire et restaurant scolaire).

M. Hervy, Maire, Mme Chatal, Mme Aoustin, M. Letilly et M. Hervy

Jérôme Hervy remplace Michel Letilly comme maçon au sein des ateliers municipaux. A noter que Jérôme est également pompier volontaire au centre de secours de la Commune (voir interview).

Joël Talio renforce également pour quelques mois l'équipe des ateliers municipaux.

DU NOUVEAU AUX ATELIERS MUNICIPAUX !

Des portes de garage sécurisées et fonctionnelles équipent désormais le bâtiment. Quant aux véhicules municipaux, ils sont facilement identifiables, grâce au logo de la ville, apposé sur chacun d'eux.

INTERVIEW DE JÉRÔME HERVY, ADJOINT TECHNIQUE

Mairie : Vous travaillez depuis le 22 juin pour la commune de La Chapelle des Marais, quel poste occupez-vous et quelles sont vos tâches ?

Jérôme Hervy : Je travaille comme adjoint technique au service voirie. Mes tâches sont multiples et très variées. En ce moment, nous sommes très pris par les travaux de busage, de confection et d'entretien de regards, de réfection des routes et des accotements. De manière générale, nous intervenons dans l'entretien de tous les espaces publics, les aires de jeux, le cimetière, le fauchage des bords de route ou encore les opérations de salage en cas d'intempéries…

Mairie : Outre la voirie, quels sont les autres secteurs des services techniques ?

Jérôme Hervy : Les services techniques, ce sont aussi les espaces verts avec la tonte, le désherbage raisonné, la taille des haies, l'élagage etc… et l'entretien des bâtiments communaux avec la vérification périodique des équipements sportifs et culturels et les divers ravaux pour répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Mairie : Autre chose à ajouter concernant les services techniques ?

Jérôme Hervy : Oui, nous sommes une équipe de 9 personnes toutes polyvalentes et susceptibles d'intervenir dans des domaines autres que les nôtres en cas de besoin. Enfin, en plus de nos tâches traditionnelles, plus du quart de notre temps est consacré à ce que nous appelons le "divers". Cela va du soutien logistique aux manifestations municipales et associatives, aux réparations suite aux nombreuses dégradations que subissent les bâtiments communaux (portes fracturées, lampadaires détériorés, saccages divers…) ou encore à des interventions lors d'inondations.

Mairie : Je crois que vous avez une particularité au sein de cette équipe ?

Jérôme Hervy : En effet, je suis pompier volontaire depuis 10 ans et lors de mon embauche, une convention a été signée entre la Municipalité et le SDIS 44 (Service départemental d'intervention et de secours). Cette convention me permet de partir en intervention sur mon temps de travail sans perte de salaire. Alors qu'auparavant, je n'intervenais que sur les temps où j'étais de garde une semaine et un week-end par mois en dehors du temps de travail. Cela présente un intérêt pour moi mais aussi pour la Commune qui peut ainsi bénéficier d'un pompier sur son territoire en journée.

Mairie : A combien de reprises êtes-vous intervenus depuis votre embauche ?

Jérôme Hervy : Une dizaine de fois sur des cas de malaises de personnes mais aussi sur des situations plus inhabituelles comme tout à l'heure où j'ai du intervenir sur un nid d'abeille.

Maire : Et si vous n'aviez pas été là ?

Jérôme Hervy : C'est un pompier disponible d'une autre commune qui serait intervenu.

TRAVAUX

• Extension du cimetière

L'extension portera au minimum sur la parcelle cadastrée section AC n° 76 située au nord du cimetière actuel et d'une superficie d'environ 1 800 m².

Un autre terrain réservé à proximité est en voie d'acquisition.

La maîtrise d'œuvre a été choisie : il s'agit de la société GEO BRETAGNE SUD, de Vannes.

Le programme précis des travaux n'est pas encore connu mais le cimetière actuel sera sans doute également amélioré au niveau des accès et des cheminements notamment.

Affaire à suivre sur le site internet et dans le prochain magazine.

• Aménagement d'une voie communale

La voirie desservant la Résidence de la Forge, via la rue de Penlys, est en cours d'aménagement.

Elle est réalisée en enrobé et les accotements en béton désactivé (comme pour la rue de Penlys) par la société SBTP SOGEA.

Des travaux que les occupants des 20 logements attendaient avec impatience !

• ZAC du Clos du Moulin

Les travaux de voirie définitive ont repris fin août, comme prévu, et ce, sans attendre les opérations de construction pour les lots restants. Le revêtement définitif ne pourra être réalisé qu'après la mise en conformité des différents ouvrages (certains ont été détériorés) et la mise à la cote des grilles d'eaux pluviales et des tampons d'eaux usées. La voirie restera fermée jusqu'à la réalisation du tapis d'enrobé, soit en octobre et éventuellement novembre (hors intempéries). La pose des candélabres sera programmée en fonction des zones finalisées.

A noter que des panneaux interdisant la circulation des véhicules à moteur (scooters…) seront implantés au niveau des chemins en croix.

• Giratoire de la Perrière

Après quelques mois de travaux et la mise en place d'une déviation, indispensable mais qui a causé de nombreux désagréments, le nouveau rond-point destiné à desservir la zone d'activités depuis la RD33 est achevé.

Bientôt, un ballet d'engins de chantier reprendra, cette fois pour construire le nouvel Intermarché, qui prendra sa place près de la caserne des pompiers.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- Vous arrivez sur la Commune, pensez à vous inscrire en mairie sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2009, midi.** Venez muni d'une carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile (facture à la nouvelle adresse),
- Si vous avez déménagé, tout en restant sur la Commune, pensez également à en informer par courrier la Mairie – service des élections **avant le 31 décembre 2009, midi.**

RECENSEMENT MILITAIRE

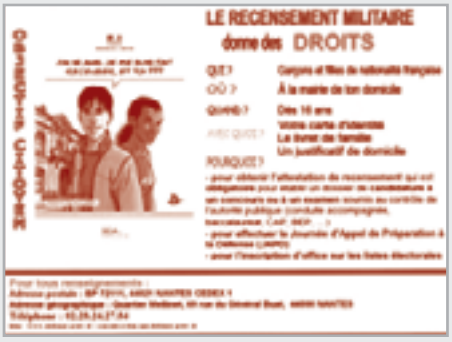

APPEL AU CIVISME

• Réglementation en vue de prévenir les incendies

Dans le département de Loire-Atlantique est instituée une zone à risques d'incendie de forêts. Elle est constituée des bois, forêts, plantations, reboisements, landes, ainsi que de tous les terrains qui sont situés à moins de 200 mètres, y compris les voies qui les traversent.

En fonction des risques encourus par le milieu naturel, sont instituées deux types de périodes :

1. Période rouge : du 1er juillet au 15 octobre
2. Période verte : du 16 octobre au 30 juin

Période rouge : tout usage du feu est interdit dans la zone à risques et notamment les incinérations, feux de camp … ; il est également interdit de fumer.

Période verte : le brûlage de végétaux coupés et de petits végétaux sur pied (herbes et broussailles) peut intervenir aux conditions suivantes et selon les modalités rappelée ci-dessous :

- Du 16 octobre au dernier jour de février : sans autre formalités
- Du 1er mars au 30 juin :

- Déclaration écrite à la mairie : lieu, parcelles concernées, leurs limites, leurs accès, les dates et heures prévues pour la mise à feu, les moyens de prévention et les personnes chargées de la surveillance.
- Si la mise en place d'un service de sécurité est jugée nécessaire, la charge financière en incombe au demandeur.

• Nuisances sonores : pensez au voisinage !

La Commune n'a pas d'arrêté municipal réglementant les nuisances sonores. A vous donc, de faire preuve de civisme !

Quand vous regardez la télévision, écoutez la radio…, merci de ne pas en faire profiter vos voisins, spécialement entre 22h et 8h. Attention également aux travaux de bricolage ou de jardinage, qui sont susceptibles de gêner en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques…)

» ÉTAT CIVIL

Naissances

- Jamin MANCEAU
- Rémi BONHOMME
- Sarah GENILLON
- Vanina TATARATA
- Malo FRIARD
- Thomas TERRIEN
- Dania BENLAHSEN
- Louis GUERIF
- Enzo DESJARDINS
- Alizée MAHE
- Chloé OLIVAUD
- Julia VAILLANT
- Alice THOBY
- Kylian THOBY
- Yoen TALLIO
- Enzo PINEL
- Shanys LE GUILLOU
- Eileen TOCQUEVILLE
- Mayron OLLIVIER
- Lisa THOBY--BODIGUEL
- Malicya DABIN

Mariages

- Elisabeth RECOULES et Régis ROUSSEAU
- Sabrina VAILLANT et Cyrille BOISROBERT
- Stéphanie DEUX et Arnaud HUGUET
- Sabrina CHARBONNEAU et Cédric PRODHOMME
- Amandine MEIGNEN et Patrick PETILLAULT
- Angélique ROQUET et Alexandre HERVY
- Anna CAVARO et Jonathan LERAY
- Virginie PINEL et Bruno BERCEGEAY
- Nadia ROUX et Gaëtan CHAUVEL
- Clémentine WALLET et Quentin MAHE
- Sabine SANTO et Nicolas BERNARD
- Virginie MAHÉ et Stéphane HAINCOURT
- Ophélie PLOSZYNSKI et Arnaud ANDRÉ
- Julie GUÉNO et Frédéric FOUCHER

Décès

- Paul LUCAS - 72 ans
  44 rue de la Surbinais
- Emile MONTFORT - 75 ans
  6 rue de la Bascule
- Gerhard KOWALCZYK - 65 ans
  30 rue de la Métairie
- Eloi DELALANDE - 73 ans
  76 rue de la Martinais
- Alexandre BERNIER - 24 ans
  15 rue de la Surbinais
- Marie Annick RAULT - 67 ans
  47 rue de Penlys
- Marie BELLIOT épouse KERNALEGUEN
  74 ans - 4 rue du Déhas
- Paul HUGUET - 78 ans
  29 boulevard de la Gare
- Rémy DELALANDE - 67 ans
  30 rue de la Métairie
- Paulette HAUMONT veuve PEZERON -
  84 ans - 47 rue de Penlys

Permanences des Élus

Franck HERVY, Maire : le jeudi de 17h à 18h30

Marie-Hélène MONTFORT, 1re Adjointe finances / administration générale : sur rendez-vous

Jean-Claude HALGAND, Adjoint travaux / voirie : mardi de 16h30 à 18h sur rendez-vous

Corinne HERVY, Adjointe enfance / jeunesse / vie scolaire : sur rendez-vous

Jean-François JOSSE, Adjoint urbanisme / habitat / environnement : mercredi de 16h à 18h

Sylvie MAHE, Adjointe solidarité / action sociale / logement social : mardi de 10h à 12h

Joël LEGOFF, Adjoint vie associative / sports : vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous

Marie ROY-LAMOUREUX, Adjointe culture / communication : mercredi de 16h à 18h

Ouverture de la mairie au public

Lundi : 9h - 12h

Mardi - Mercredi : 9h – 12h et 14h – 17h

Jeudi : 9h – 12h

Vendredi : 9h – 12h et 14h – 16h

Samedi : 10h – 12h (permanence état civil)

Cadastre

Pour vos recherches ou renseignements sur le cadastre, merci de prendre rendez-vous en mairie.

Maison de l'Enfance

54, bd de la Gare - Tél. 02.40.53.90.75

Médiathèque "Gaston LEROUX"

Rue de Penlys - Tél. 02.40.42.42.00. Ouverture le mardi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 13h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi 10h à 13h.

Point emploi

Ouvert les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h les mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous.
Tél. 02.40.53.97.98 pointemploi@hotmail.com

Jours de Collecte et Encombrants

Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes : le jeudi, à partir de 13h30
Tél. 0 810 110 570

Collecte des encombrants :
2e mercredi de chaque mois
ATTENTION : l'inscription est obligatoire, téléphoner au 0 800 393 395 au plus tard la veille avant midi

MAIRIE DE LA CHAPELLE DES MARAIS

16 rue de la Brière - Tél. 02.40.53.22.02
Fax : 02.40.53.24.97 - www.lachapelledesmarais.fr

Permanences & services

Social

- **Assistante sociale :** Madame DEBAIZE Permanence le mardi matin en Mairie (uniquement sur rendez-vous ✆ 02.40.88.10.32).
- **Mission locale de St Nazaire :** 2e et 4e vendredi de chaque mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous, ✆ 02 40 22 50 30.
- **CAF - Mairie d'Herbignac :** tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30 ✆ 0 820 25 44 10 (0,112 € la mn) www.caf.fr
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) en mairie d'Herbignac :** tous les lundis de 14h à 16h30 (il y a également une boîte aux lettres pour y déposer vos courriers).
- **CRAM des pays de la Loire :** www.cram-pl.fr ✆ 0 821 100 110 pour prendre rendez-vous
- **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) :** A la Maison de l'Enfance Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous ✆ 06.86.44.68.81. n.botrel@herbignac.com
- **ADAR (Aide à Domicile Aux Retraités) :** Mme CRAHE 2e jeudi de chaque mois de 10h à 12h en mairie.
- **ADDEVA 44 :** 1er et 3e mardis de chaque mois de 14h à 17h en mairie.
- **Secours Populaire :** tous les mercredis de 14h à 16h et les 1er samedis de chaque mois de 9h à 11h au complexe sportif.
- **C.E.D.I.F.F. - C.I.D.F.** (droit de la famille, santé et vie relationnelle, vie pratique et associative) : Permanence juridique sans rendez-vous, le 3e jeudi du mois de 14h à 17h au centre médico-social 5 place de l'Eglise à Pontchâteau.

Divers

- **Office de Tourisme de Brière** ✆ 02.40.66.85.01 www.parc-naturel-briere.fr
- **C.A.RE.N.E. :** Amélioration de l'Habitat 2e et 4e mardi de chaque mois de 16h à 17h30 en mairie.

Santé

Cabinet médical 33 bd de la Gare

- **Médecins**
Dr MARTIN Guy ✆ 02.40.53.25.25
Dr CORNU Sébastien ✆ 02.40.53.15.16

- **Infirmières :**
Marie-Anne MALAPANOS,
Élise DINICU ✆ 02.40.53.91.91

- **Podologue**
Johanne RIVALLAND
Mercredi et vendredi
de 14h à 19h au cabinet
ou à domicile ✆ 06.81.01.58.36

- **Dentistes**
Gwenaëlle GAUDICHEAU
Christine MAHE - Rékah RISGALLAH
18 rue du Lavoir
✆ 02.40.53.22.64

- **Kinésithérapeutes**
Ghislaine LE BERRE - 14 rue des Ecluses ✆ 02.40.53.93.00
Daniel GRES - Emilie PIGNOL
4 rue du Lavoir
✆ 02.40.53.20.45

- **Orthophoniste**
Rachel THOBY-SOLEAN
19 rue de la Saulzaie
✆ 02.40.88.67.73

- **Service Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)**
Pédiatre :
Mme le Docteur VAN WORMHOUDT
Puéricultrice : Mme BROUSSARD
Permanence de la puéricultrice :
le mardi matin sur rendez-vous
✆ 02.40.88.10.32 à la Mairie.
Consultations d'Enfants le jeudi après-midi avec le pédiatre (uniquement sur rendez-vous)
✆ 02.40.88.10.32 à la Mairie.

- **Pharmacie**
SAUZEREAU - ETOUBLEAU
✆ 02.40.53.20.51

- **Ambulance**
PRESQU'ILE SECOURS
✆ 02 51 76 97 97

En cas d'urgence, pour contacter un médecin après 20 h et le week-end, appelez le 15.

Pour appeler les pompiers, faire le 18.

L'ESP'ADO